



Talence



LE GUIDE DU PORTEUR DE PROJET

Donnons de la suite à vos idées !

BUDGET
Participatif

05 56 84 78 47 - talenceparticipation.fr



Talence
PARTICIPATION



talence.fr



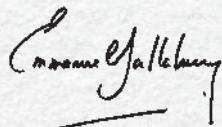
Depuis 2017, le budget participatif fait vivre la démocratie à Talence. Désormais, tous les deux ans, les Talençais sont nombreux à penser à des projets, à les détailler et à les porter pour qu'ils voient le jour. Cet outil de participation ne cesse de rencontrer un grand succès, preuve du désir des habitants de s'investir très concrètement dans la vie de leur commune. Et avec un budget d'au moins 200 000 €, la Ville leur donne les moyens de réaliser leurs ambitions !

L'échange, le débat et la discussion sont le terreau nécessaire au bon fonctionnement des institutions. Ce dialogue permanent avec les citoyens est le moyen qui nous permet d'œuvrer ensemble pour l'avenir de notre ville.

Dans ce guide du porteur de projet, vous pourrez comprendre le fonctionnement du budget participatif ainsi que les étapes qui suivront les projets retenus.

Talence, la ville de la démocratie locale !

Emmanuel Sallaberry
Maire de Talence





Qu'est ce que le budget participatif ?

- En 2017, la Ville de Talence lançait le premier budget participatif de l'ancienne région Aquitaine. Véritable outil de participation et de démocratie locale, ce projet rencontre depuis un vif succès auprès des Talençais.

Le budget participatif est un processus de démocratie participative dans lequel des citoyens peuvent affecter une partie du budget de leur collectivité à des projets, généralement d'investissement, qu'ils ont proposés et choisis. Talence a souhaité allouer une enveloppe d'au moins **200 000 €** pour la réalisation des projets à chaque édition.

Avec des dizaines de projets lauréats depuis 2017 et des centaines de milliers d'euros engagés à chaque édition, Talence est une ville résolument participative. Grâce au succès de cet outil de participation et de démocratie locale, de nombreux projets innovants fleurissent à Talence et les habitants sont toujours plus impliqués dans la construction de leur ville de demain.

- Depuis l'édition 2023, ce dispositif est désormais mis en place tous les deux ans afin de permettre aux services de la Ville de réaliser les projets lauréats dans les meilleures conditions possibles. Chaque édition se décompose en quatre étapes clefs :



JE DÉPOSE
MON DOSSIER



LA MAIRIE
INSTRUIT
LES DOSSIERS



JE VOTE POUR
MES PROJETS
PREFERÉS



LA VILLE RÉALISE
LES PROJETS
RETIENUS



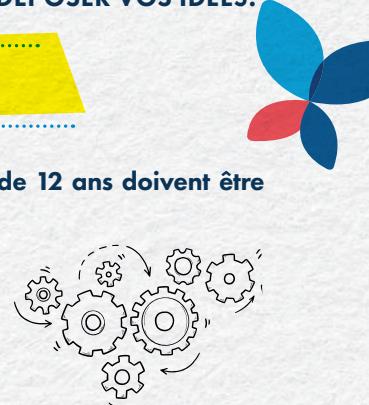
L'APPEL À PROJETS

De mars à avril

LE BUDGET PARTICIPATIF EST LANCÉ À PARTIR DU MOIS DE MARS AVEC L'APPEL À PROJETS ! VOUS AVEZ ALORS DEUX MOIS POUR DÉPOSER VOS IDÉES.

Qui a le droit de déposer un projet ?

- Les Talençais de plus de 6 ans (les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte)
- Les personnes travaillant à Talence
- Les usagers de la commune, qu'ils y habitent ou pas



Dans tous les cas, il n'y a aucune condition de nationalité.

Le dépôt d'une idée peut se faire à titre individuel ou collectif. Dans ce dernier cas, un référent devra être parfaitement identifié comme interlocuteur par les services de la Ville.

Quels sont les critères de recevabilité du projet ?

Votre projet doit être conforme aux critères de recevabilité contenus dans le règlement du budget participatif que vous trouverez sur le site de la Ville ou sur la plateforme de la participation citoyenne.

- Être d'intérêt général
- Correspondre à des dépenses d'investissement

Il est très important de ne pas confondre dépenses **d'investissement** et dépenses **de fonctionnement**. Les dépenses **d'investissement** concernent les dépenses liées à la



construction ou la rénovation d'un équipement ou d'un immeuble, à l'aménagement public (plantations, mobilier urbain...) ou l'achat d'équipement ou de matériel. Les dépenses de **fonctionnement** concernent quant à elles les dépenses liées au personnel, aux charges courantes (fournitures, fluides, entretien, maintenance), ou à l'achat d'une prestation (spectacle, formation...)

> Relever d'une compétence municipale



L'aménagement de l'espace public, la nature et l'environnement, la citoyenneté, la solidarité et le vivre ensemble, la culture, le sport et le patrimoine, la mobilité, l'économie sont des domaines relevant des compétences de la Ville.

Attention, certaines compétences ont été transférées à Bordeaux Métropole, c'est le cas pour la voirie, les déplacements, la signalisation, l'aménagement numérique, l'eau et l'assainissement ou encore les déchets (tri, collecte et traitement).

>> Vous êtes éligible et votre projet correspond
à l'ensemble de ces critères ?

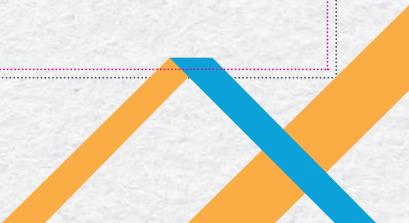
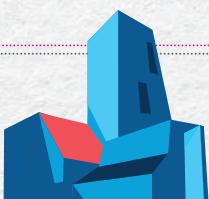
Il est temps de vous lancer dans l'aventure budget participatif !

» DEUX POSSIBILITÉS POUR DÉPOSER VOTRE PROJET :

> sur la plateforme numérique de la participation citoyenne
jeparticipe.talence.fr

La création d'un compte est obligatoire pour cette démarche, elle permet au service participation citoyenne d'échanger avec vous pour permettre à votre projet d'être soumis au vote. En effet, durant toute cette phase, vous avez la possibilité de modifier votre projet tant qu'il n'a pas été rendu public sur la plateforme.

> en remplissant un formulaire papier
à l'Hôtel de Ville





Donnons de la suite à vos idées !

BUDGET Participatif

DANS CE TUTORIEL, RETROUVEZ LES GRANDES ÉTAPES POUR DÉPOSER VOTRE PROPOSITION D'IDÉE



DÉPOSER UNE PROPOSITION

ÉTAPE
1

INSCRIVEZ-VOUS ET CONNECTEZ-VOUS



Si vous possédez déjà un compte sur la plateforme, vous pourrez ignorer cette partie et vous rendre directement à l'étape 2.

- Allez sur <https://talenceparticipation.fr/register> pour créer un compte.
- Renseignez à minima les champs obligatoires du formulaire d'inscription (ceux avec un *).
- Cliquez sur le bouton **Créer le compte**.
- Vous recevrez alors un mail pour valider la création de votre compte. Cliquez sur le lien qu'il contient (vérifiez les spams si vous ne trouvez pas le mail dans le dossier principal). Une page de la plateforme va s'ouvrir sur votre navigateur.
- Cliquez sur le bouton **Merci de cliquer ici pour valider votre compte**.
- Enfin, allez sur <https://talenceparticipation.fr/login> pour vous connecter.

ÉTAPE 2

DÉPOSEZ VOTRE PROJET

UNE FOIS VOTRE COMPTE CRÉÉ,
VOUS POUVEZ DÉPOSER UNE CONTRIBUTION.



- Cliquez sur l'onglet **Budget participatif** puis sur l'édition en cours (exemple : **Edition 2025**) pour accéder au formulaire de dépôt.
- Complétez les champs du formulaire, a minima les champs obligatoires (ceux avec un *).
- Si vous souhaitez déposer définitivement votre contribution, cliquez sur le bouton **Déposer mon projet**. Vous pourrez la consulter dans votre espace en cliquant sur le bouton **Mes propositions**.
- Si vous souhaitez enregistrer votre contribution en version brouillon pour pouvoir la modifier à nouveau, cliquez sur le bouton **Enregistrer un brouillon**.
- Si vous avez accepté de recevoir les mails dans le cadre de la plateforme, vous recevrez un premier mail pour vous informer que votre contribution a bien été déposée, puis un second lorsqu'elle sera publiée sur la plateforme.

Vous pourrez ensuite retrouver vos propositions en cliquant sur votre nom en haut de la page, puis sur le bouton « **Mes propositions** » et modifier celles que vous n'avez pas déposées définitivement en cliquant sur le stylet qui leur correspond.

Lorsque vous déposez votre projet, une seule ligne peut suffire au niveau du titre. Par exemple, vous pouvez indiquer : « rénovation d'une fontaine », « végétaliser la place », « installation de tables de ping-pong dans le quartier »...

Vous n'avez pas besoin de détailler un projet, seule une idée suffit. Cependant, plus vous serez précis dans votre description et pédagogique, plus votre idée sera attrayante. De plus, n'hésitez pas à illustrer votre projet par des photos, vidéos, descriptifs, documents, croquis, à en estimer le coût, il n'en sera que plus étayé.

Dès que votre projet est reconnu conforme aux critères d'éligibilité, votre idée est publiée en ligne sur la plateforme numérique et est visible par tous.



L'INSTRUCTION ET LA CONSTRUCTION DU PROJET

De mai à septembre

UNE FOIS VOTRE PROJET PUBLIÉ, IL ENTRE DANS LA PHASE
D'INSTRUCTION ET DE CONSTRUCTION.

Vous êtes alors invité à **rencontrer les élus et services de la Ville** qui instruisent le projet. Cette rencontre doit permettre de bien **identifier le contenu et les attendus** de ce projet et de les confronter avec **les contraintes techniques, juridiques et financières**.

La Direction de la participation citoyenne demeure votre interlocuteur durant toute cette phase.

- **Si plusieurs projets sont identiques, ils peuvent fusionner à la demande de la Ville et après l'accord des porteurs de projet pour n'en faire qu'un et avoir plus de chance d'être réalisés.**
- **Si votre projet est réalisable (techniquement, juridiquement et économiquement), il est soumis au vote.**
- **Si le projet n'est pas réalisable, le refus sera obligatoirement motivé.**

Dans la mesure où cette méthodologie doit être appliquée à l'ensemble des projets éligibles, cette étape s'étend de mai à septembre. Alors pas d'inquiétude si vous n'avez pas de nouvelles de l'avancée de votre projet : il n'est peut-être tout simplement pas encore instruit ou bien en cours d'instruction. Dans tous les cas, n'hésitez pas à nous contacter.



LA PHASE DE VOTATION

D'octobre à décembre

Une fois tous les projets instruits, la Ville de Talence présente l'ensemble des projets qui ont été retenus pour qu'ils soient soumis au vote !



Cette campagne d'information débute sur un temps fort : une présentation publique de tous les projets, qui a lieu en octobre.

> La Ville vous conviera alors, comme tous les autres porteurs de projets, à participer à cette rencontre.

Votre présence n'est pas obligatoire mais cet événement est l'occasion de présenter au public votre projet soumis à la votation. Il permet également à tous les porteurs de projet de se rencontrer, de faire connaissance et surtout de présenter en direct aux habitants leur initiative. Cette présentation publique se veut un moment d'échange, de convivialité et de partage.

Nous vous conseillons vivement de vous préparer en amont, aussi voici les questions importantes auxquelles vous allez potentiellement être confrontés au sujet de votre idée de projet :

À qui s'adresse-t-elle ?

À quel public ? Où ?

À quels besoins répond-elle ?

Dans quel objectif s'inscrit-elle ?

En quoi peut-elle intéresser les Talençaises et Talençais ou que peut-elle leur apporter ?

Y a-t-il des exemples ailleurs ?



Qui peut voter ?

Le vote est ouvert à tout résident talençais de 6 ans ou plus. Attention, les enfants de moins de 12 ans doivent être **accompagnés d'un adulte** pour voter.

L'expression est individuelle, alors n'hésitez pas à mobiliser l'ensemble de votre entourage (amis, membres de la famille...), pour obtenir le plus de votes possible.

Trois possibilités pour voter :

- 1** Sous format papier en remplissant un bulletin de vote mis à disposition lors de la présentation publique des projets.
- 2** Sous format papier en remplissant un bulletin de vote mis à disposition durant toute la période de vote à l'accueil de la Mairie ainsi que dans de nombreux bâtiments municipaux accueillant du public.
- 3** Sous format numérique en se connectant sur la plateforme participative jeparticipe.talence.fr

Je n'arrive pas à voter sur la plateforme ?

» **La Direction participation citoyenne au 05 56 84 78 47 ou participation.citoyenne@talence.fr**
est à votre écoute et peut vous accompagner si nécessaire.

Le vote est de type préférentiel. Les Talençais sont invités à se prononcer sur trois projets qui doivent être classés par ordre de préférence.

- > Le premier choix obtient trois points**
- > Le deuxième choix obtient deux points**
- > Le troisième et dernier choix un point**

Tout bulletin ne comprenant pas exactement trois choix sera considéré comme nul.

À la fin de la votation, les porteurs de projet sont invités à participer au dépouillement.



LA RÉALISATION DES PROJETS

Au cours des deux années civiles qui suivent

**Vous êtes informé de l'évolution de votre projet
jusqu'à son aboutissement.**

Certains porteurs de projets peuvent être associés aux différentes étapes de la réalisation : définition du cahier des charges, choix des options, choix du prestataire...

Un des objectifs du budget participatif est aussi de permettre aux citoyens de mieux comprendre comment se construisent les projets, comment ils sont planifiés et mis en œuvre.

**DES INFORMATIONS SONT DONC DONNÉES RÉGULIÈREMENT SUR
L'AVANCEMENT DU PROCESSUS, VIA LA PLATEFORME**

jeparticipe.talence.fr

Vous souhaitez obtenir plus d'informations sur la réalisation de votre projet ?

La Direction participation citoyenne - 05 56 84 78 47
ou participation.citoyenne@talence.fr est votre interlocuteur tout au long
de la vie de votre projet.





Talence



Donnons de la suite à vos idées !

BUDGET
Participatif